



2039 Robertson Road, Suite 247, Ottawa, ON K2H 8R2
2039, rue Robertson, bureau 247, Ottawa (ON) K2H 8R2
T : 613 722-2090 | F : 613 722-3318 | www.whc.org/fr

HABITAT FAUNIQUE CANADA
Conservation des habitats fauniques du Canada 2025
Timbre et lithographie

**LICENCE DE REPRODUCTION D'ŒUVRES PROTÉGÉES PAR LE DROIT D'AUTEUR APPARTENANT À
HABITAT FAUNIQUE CANADA**

LA PRÉSENTE CESSION signée en ce _____ jour de _____ 2023.

ENTRE :

HABITAT FAUNIQUE CANADA, société dont le siège social est situé dans la ville d'Ottawa, dans la province de l'Ontario (ci-après appelée « HFC »)

– et –

L'ARTISTE,

(Nom) _____,

résidant au (adresse postale complète), _____,

_____ ,
(ci-après appelé « l'artiste »);

ATTENDU QUE :

HFC détient les droits de propriété intellectuelle sur les pièces énumérées et décrites dans l'Entente de participation au concours ci-jointe, sous la rubrique Définitions (« Peinture »);

Et que le licencié a demandé une licence pour la peinture dans le but de :

_____ ;

Et qu'HFC, en tant qu'administrateur des droits de propriété intellectuelle sur la peinture, souhaite accorder une telle licence au licencié à cette fin.





2039 Robertson Road, Suite 247, Ottawa, ON K2H 8R2
2039, rue Robertson, bureau 247, Ottawa (ON) K2H 8R2
T : 613 722-2090 | F : 613 722-3318 | www.whc.org/fr

Par conséquent, en considération des engagements contenus dans les présentes, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Concession de licence : par les présentes, HFC accorde au licencié une licence non exclusive et non transférable pour copier, utiliser, publier et distribuer la peinture, en tout ou en partie, aux fins susmentionnées, SOUS RÉSERVE QUE :

- a) le licencié ne modifie ni ne traduit la peinture;
- b) lors de la reproduction de la peinture, une diligence raisonnable est appliquée afin d'assurer la qualité de la reproduction;
- c) HFC est reconnu comme le propriétaire des droits d'auteur de la peinture en utilisant l'avis de droit d'auteur suivant :

© Habitat faunique Canada, 2025

« _____ » par l'artiste _____.

2. Droits : HFC accorde cette licence LIBRE de TOUS les frais et redevances au licencié.

3. Date d'entrée en vigueur : la présente entente prend effet à partir du _____ 2023, jusqu'au 31 mars 2026.

4. Résiliation : nonobstant l'article 3 susmentionné, la présente entente peut être résiliée avant son échéance :

- a) par HFC, automatiquement et sans préavis, si le licencié commet ou permet un manquement à ses engagements et obligations en vertu des présentes;
- b) par le licencié à tout moment sur avis écrit à HFC, et cette résiliation prendra effet trente (30) jours après réception par HFC d'un tel avis.

5. Par les présentes, le licencié libère et décharge HFC de toute réclamation alléguant une perte, des coûts, des dépenses, des dommages ou des blessures découlant de l'exercice par le licencié de ses droits en vertu des présentes ou découlant de la présente entente ou en rapport avec celle-ci.

EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont signé la présente entente.

POUR HABITAT FAUNIQUE CANADA

Cameron Mack, Directeur général Habitat faunique Canada

Date

LE LICENCIÉ

Nom – en caractères d'imprimerie

Date





2039 Robertson Road, Suite 247, Ottawa, ON K2H 8R2
2039, rue Robertson, bureau 247, Ottawa (ON) K2H 8R2
T : 613 722-2090 | F : 613 722-3318 | www.whc.org/fr

ANNEXE A
Liste de(s) pièce(s) sous licence

Veillez fournir le titre et une brève description de(s) pièce(s) faisant l'objet d'une licence en vertu de la présente entente.

1. L'image qui figure sur le Timbre et les lithographies sur la conservation des habitats fauniques du Canada 2025 : « _____ » par _____.

(Insérer l'image de la peinture gagnante ici)

Initiales

Pour HFC : _____

Pour le licencié : _____



CONCOURS D'ART D'HFC 2025 – ENTENTE OFFICIELLE AVEC L'ARTISTE : PAGE DES DÉFINITIONS

« Feuillet de 16 timbres »	un panneau entier de 16 timbres;
« Concours »	le concours d'art 2025 pour le Timbre et les lithographies sur la conservation des habitats fauniques du Canada;
« Lithographie édition conservation »	l'une des 400 lithographies numérotées et signées par l'artiste, comprenant au moins un Timbre à l'état neuf ou un Timbre sur la conservation signé par l'artiste, dont HFC fera don exclusivement à des organismes engagés à la conservation de la faune du Canada pour des fins de collecte de fonds;
« Bloc de 4 timbres »	un bloc de 4 timbres reliés par les coins, vous pouvez spécifier le coin que vous souhaitez (supérieur gauche – SG, supérieur droit – SD, inférieur gauche –IG, inférieur droit – ID);
« ECCC »	Environnement et Changement climatique Canada
« Lithographie édition de luxe »	l'une des 150 lithographies numérotées et signées par l'artiste, comprenant un médaillon plaqué or, une remarque au crayon fait à la main par l'artiste et au moins un Timbre sur la conservation à l'état neuf ou un Timbre sur la conservation signé par l'artiste;
« Lithographie édition limitée »	l'une des 9 500 lithographies numérotées et signées par l'artiste et au moins un Timbre sur la conservation à l'état neuf ou un Timbre sur la conservation signé par l'artiste;
« Médaillon »	un médaillon plaqué or;
« Lithographie édition médaillon »	l'une des 1 300 lithographies numérotées et signées par l'artiste, comprenant un médaillon plaqué or et au moins un Timbre sur la conservation à l'état neuf ou un Timbre sur la conservation signé par l'artiste;
« Timbre à l'état neuf »	un seul Timbre faisant partie d'un panneau de 16 timbres, dans un carnet;
« Peinture »	la peinture originale;
« Programme »	les lithographies (reproductions) offertes en quatre éditions (conservation, limitée, médaillon et de luxe), les médaillons, les remarques au crayon, les épinglettes, les timbres sur la conservation et les autres produits de promotion mettant en valeur l'image de la peinture originale;
« Remarque au crayon »	l'une des 15 images (ou plus) de l'espèce sélectionnée, dessinée à la main, dans la partie centrale de la bordure de la reproduction de la peinture en lithographie;
« Timbre signé »	un seul Timbre signé par l'artiste faisant partie d'un panneau de 16 timbres dans un carnet;
« HFC »	Habitat faunique Canada.

